Image not found or type unknown

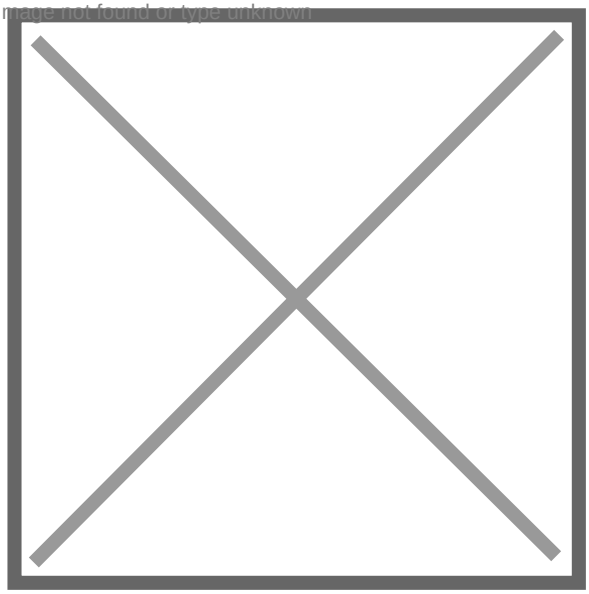

Aide papiers long séjour s'il vous plait

Par **saly84**, le **25/05/2011** à **12:26**

Bonjour,

je suis une marocaine mariee avec un francais (depuis 19/6/2007), je suis rentée en France en fin 2007, mon mari ne voulait plus de moi (j'étais malade) et il a demandé le divorce pour faute (pas de preuve), on est séparé depuis 26/06/2008.

le probléme que depuis que on est separer j'ai que un récepecé de 3 mois puisque la prefecture me demande le jugement de divorce (ce dernier il est pas annoncé encore) et mon avocate ma dis quand va divorcé automatiquement apres 2 ans de separation (c le cas) et j'attend tjr
ma question la voila ; que je dois faire pour avoir mes papiers de long séjour (10 ans) et vous me conseillez quoi comme demarche aupres de prefecture et tribunal avoir avoir mes drois ?

Par **mimi493**, le **25/05/2011** à **14:35**

Non, aucun divorce n'est prononcé automatiquement au bout de 2 ans. Il faut demander le divorce pour altération du lien conjugal.
Si vous n'avez eu qu'un récipissé de 3 mois suite à la rupture de vie commune en 2008, vous êtes en situation irrégulière donc vous ne pouvez avoir la carte de résidence de 10 ans.

Par **saly84**, le **25/05/2011** à **14:40**

merci de m'avoir repondu
si j'ai un recepecé de 3 mois renouvlable , le divorce est pas encore annoncé , est ce que j'ai un chance pour avoir ma carte de sejour ou non ?

Par **mimi493**, le **25/05/2011** à **16:41**

Une carte temporaire de séjour d'un an, oui, mais pas une carte de résident

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés